

## DÉLIBÉRATIONS

### EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Réf. : CV/D95-2-2015

Séance du 26 novembre 2015 – Convocation du 18 novembre 2015

Compte rendu affiché le 4 décembre 2015

Présidente de séance : Valérie GLATARD

Secrétaire de séance : Marine MATHEY

**Présents :**

Valérie GLATARD, Marc RODRIGUEZ, Claire LEBAHAR, Youcef BOUREZG, Hélène SORREL-DUNAND, Laurent BUFFARD, Gisèle COIN, Guillemette DEBORDE, Gilbert PETITJEAN, Marine MATHEY, Claire POINT, Christine PERRIN-ESSERTAISE, Tameur GUENNAT, Maria DA SILVA PIRES, Marc GRAZIANA, Nadine DUPLOT, Pascal NICOT, Sylviane CARISSIMI, Yves ARTETA, Odile BALTHAZARD, Vincent VIVO.

**Absents représentés**

Alain GOJON par Gilbert PETITJEAN ; Michel MATHEY par Gisèle COIN ; Jean-Jacques DUPERRAY par Youcef BOUREZG ; Myriam MARMONIER par Marine MATHEY ; Xavier LAURE par Laurent BUFFARD ; Michel HU par Marc RODRIGUEZ ; Jamila HARZALLAH par Sylviane CARISSIMI ; Patrick RACHAS par Vincent VIVO.

Nombre de conseillers	
En exercice	29
Présents	21
Votants	29
Exprimés	29

**Objet : Tarifs 2016 cimetièrre et occupation du domaine public**

Comme chaque fin d'année, l'évolution des tarifs applicables au cimetière et à la voirie est proposée pour application à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2016. Cette proposition de tarifs a été validée par la Commission municipale Finances réunie le 2 novembre 2015.

**Tarifs cimetièrre :**

	Tarifs 2014	Tarifs 2015	Tarifs 2016
Concessions 15 ans	282 €	300 € (+6 %)	305€ (+1.6%)
Concessions 30 ans	564 €	600 € (+6%)	610€ (+1.6%)
Concessions 50 ans	910 €	910 €	910 €
Columbarium 15 ans	406 €	406 €	305€ (-25%)
Columbarium 30 ans	973 €	973 €	610€ (-37%)
Jardin du souvenir	Gratuité	Gratuité	Gratuité

**Tarifs voirie :**

	Unité	Périodicité	Seuil de facturation	Tarifs 2014	Tarifs 2015	Tarifs 2016	Mode de facturation
Occupation du domaine public							
Échafaudages	Le m linéaire	Mensuelle	1 mois	4,35 €	10 €	10 €	Facturation par anticipation sur la base de la durée de l'arrêté.
Construction provisoire	par bungalow	Mensuelle	1 mois	200 €	204 €	210€ (+3%)	Facturation par anticipation sur la base de la durée de l'arrêté.
Emprise sur le domaine public dans le cadre d'un chantier	Le m <sup>2</sup>	Mensuelle	1 mois	/	10 €	10 €	Barrièrage autre qu'échafaudage, facturation par anticipation sur la base de la durée de l'arrêté.
Divers voirie							
Élagages trottoirs	Le m linéaire	Unité		7,65 €	20 €	20 €	

Le Conseil Municipal à l'unanimité :

- Ouï l'exposé de Monsieur l'adjoint délégué, et après en avoir délibéré,
- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
- VU le budget communal,
- VU l'avis de la commission des Finances en date du 2 novembre 2015,
- **ADOpte les tarifs communaux du cimetière et de l'occupation du domaine public comme fixés ci-dessus pour l'année 2016,**
- **AUTORISE Madame le Maire à procéder à toutes les opérations relatives à l'application de la présente décision.**

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Lyon dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État.

Après en avoir délibéré les mêmes jour, mois et an que ci-dessus.

Pour extrait conforme,  
Neuville-sur-Saône, le 26 novembre 2015  
Le Maire,  
Valérie GLATARD.

Acte rendu exécutoire après

- Dépôt en Préfecture le 01/12/2015

- Publication ou affichage le 01/12/2015

Valérie GLATARD, Maire.


